

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU DEUX MARS DEUX MILLE DIX HUIT

L'AN DEUX MIL DIX HUIT

Le 2 MARS

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER, Maire,

Ont siégé : Mesdames Eliane BERTIN, Béatrice BOULANGE, Monia FAYOLLE, Stéfania FLORY, Ginette GARNIER, Laurence MEUNIER, Sophie MONTAGNIER, Anne-Virginie POUSSE, Claudine ROCHE, Emilie SOLLIER, Renée TORRES, et Messieurs, Eric BESSENAY, , Jean-Marc CHAPPAZ, Gérard CROYET, Jacques FORAT, Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOU, Bernard GUY, Hugues JEANTET, Michel LAGIER, Mario SCARNA ;

Pouvoirs :

M Jean Claude Corbin donne pouvoir à M Bernard Romier, Mme Chantal Varagnat donne pouvoir à Mme Renée Torres, M Jacques Meilhon donne pouvoir à Mme Eliane Bertin, M. Patrick Bovet donne pouvoir à M Jacques Forat, Mme Sylvie Jerdon donne pourvoir à Mme Stéfania Flory, M. Jean Luc Duvillard donne pouvoir à M. Mario Scarna jusqu'à son arrivée,

~~Absent excusé mais non représenté M Eric Pradat~~

Secrétaire de Séance : M Michel Lagier

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 22

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 6

CONVOCATION EN DATE : 23 février 2018

DATE D'AFFICHAGE : 19 mars 2018

OBJET : Vote des taux des taxes locales 2018

N° 2018/11

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts,

Vu la délibération n° 2018/02 constatant la tenue du débat d'orientation budgétaire en date du 15 février 2018, le conseil municipal peut délibérer pour fixer les taux des trois taxes communales pour l'exercice 2018, conformément à la réglementation en vigueur.

Conformément aux orientations émises lors du conseil municipal du 26 janvier 2018 et dans le respect de la réglementation en vigueur, il vous est proposé de ne pas augmenter les taux des taxes locales

	Taux 2016	Taux 2017	Proposition pour 2018
Taxe d'habitation	11.90 %	11.90 %	11.90 %
Taxe foncière (bâti)	19.00 %	19.00 %	19.00 %
Taxes foncière (non bâti)	51.20 %	51.20 %	51.20 %

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

28 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

-Adopte, pour l'année 2018, les taux pour la taxe d'habitation et les taxes foncières tels que sus visés.

-FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Bernard ROMIER, Le Maire

